

**Projet de Développement Socio-économique Inclusif
De la Région Béni Mellal Khénifra. BMK-ISED**

**Termes de Références
Mission d'appui de 20 communes dans l'élaboration
du Plan d'Actions Communal (PAC)**

Mars 2022

Sommaire

Rappel du Contexte	3
Objectifs de la prestation	4
Consistance et déroulement de la prestation	4
Livrables prévus	5
Réception et approbation des livrables	5
Qualifications requises	6
Niveau d'Effort	6
Durée de la mission	6
Modalités de règlement	6
Critères de sélection du/de la (des) consultant/e (s)	6
Evaluation des offres	6
Confidentialité	6
Exigences en matière de protection des données	7
Modalités de soumission	7

Contexte :

Les collectivités territoriales sont des acteurs de premier rang pour mener à bien des politiques publiques de proximité qui satisfassent les besoins publics à l'échelon local. C'est dans ce cadre que les nouvelles lois organiques relatives aux collectivités territoriales sont venues insuffler une nouvelle vision territoriale au Maroc basée sur la régionalisation avancée, à savoir la loi organique 113- 14 relative aux communes qui stipule dans son article N°78 que la commune est appelée, sous l'autorité de son Président, de préparer dès la première année du mandat du Conseil, pour une durée de 6 ans et selon une approche participative, le Programme d'actions communal (PAC).

Le PAC, comme précédemment le plan de développement communal (PCD), doit établir un diagnostic participatif du territoire communal, définir les projets prioritaires de son développement et estimer les ressources nécessaires à mobiliser, particulièrement pour les 3 premières années.

Dans cette optique, le projet de Développement Socio-économique Inclusif de la Région Béni Mellal Khénifra BMK-ISED (2020-2025), financé par l'USAID et mis en œuvre par un consortium dirigé par FHI360, apporte son soutien au Maroc pour pouvoir réaliser ses priorités de développement nationales et locales fondées sur une plus grande inclusion et participation active des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des populations rurales afin de promouvoir une croissance économique accélérée et plus équitable ; apporte son soutien aux collectivités territoriales de la région BMK pour assurer une planification territoriale inclusive, qui répondent aux priorités territoriales avec une participation effective de la société civile et de la population locale.

Dans cette optique et pour réussir cette mission, le projet BMK-ISED souhaite faire appel aux services de prestations d'un/e(s) consultant/e(s) disposant d'une expérience en matière de planification stratégique, gouvernance locale et appui aux collectivités locales, et cela pour assister 20 communes de la région Béni Mellal Khénifra à élaborer leurs PAC pour la période 2021- 2026.

Objectifs de la mission :

- Accompagner 20 communes de la région BMK dans l'élaboration d'un cadre logique du Programme d'action communal (PAC) comportant les objectifs visés, les résultats attendus, les indicateurs de mesure et les risques éventuels ;
- Soutenir les communes à déterminer les projets et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAC prenant en considération la réduction des inégalités de genre identifiées, l'inclusion des populations vulnérables (jeunes, femmes et PSH), ainsi que la protection et la valorisation de l'environnement.
- Appuyer les communes cibles à mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la réalisation effective du PAC et notamment des engagements financiers et physiques.

Consistance et déroulement de la mission :

Il est à préciser que cette mission doit être mis en œuvre conformément aux dispositions des décrets n°2.16.301, n°2.16.307 et n°2.17.306 et la loi organique n°113-14 relative aux communes.

La prestation, objet de la présente mission, consiste à accompagner 20 communes de la région Béni Mellal Khénifra, dans l'élaboration et l'adoption de son PAC selon les principes de participation citoyenne et conformément aux dispositions de la loi organique n°113-14.

La mission du (de la) consultant (e) se déroulera en deux parties :

I. Contribuer à la réalisation des phases suivantes :

- **Phase N° 01** : Assurer les opérations de préparation et de lancement consistent à mettre en place le cadre institutionnel, organisationnel et méthodologique nécessaire pour l'élaboration du PAC.
- **Phase N°02** : Réaliser un diagnostic selon une approche participative et analytique, tout en identifiant et en expliquant les inégalités hommes-femmes relevées dans les cinq dimensions d'analyse du genre recensées dans le Guide Méthodologique/Plan d'action de la Commune de la DGCT et en se basant sur la prise en considération des enjeux environnementaux et du développement durable du territoire. Le diagnostic englobe également l'identification de solutions potentielles et d'actions possibles.
- **Phase N°06** : Adoption du projet relatif au PAC.

2. Assurer un accompagnement adapté aux communes cibles pour mettre en œuvre les phases suivantes :

- **Phase N°03** : Détermination et sélection des projets et des activités prioritaires.

Objectifs escomptés :

- ✓ Arrêter les projets et les activités prioritaires émanant du diagnostic réalisé et s'inscrivant dans le cadre des objectifs de développement fixés pour la commune, dans la mesure des moyens disponibles mobilisables durant les trois prochaines années ;
 - ✓ Créer les conditions favorables à la résorption des inégalités hommes-femmes et facteurs d'exclusions des populations vulnérables (jeunes, femmes et PSH) identifiées et lutter contre leurs causes ;
 - ✓ Identifier des partenaires nationaux et internationaux potentiels pour le soutien financier et technique aux projets du PAC.
- **Phase N°04** : Évaluation des ressources et des dépenses prévisionnelles des 3 premières années.

Objectifs escomptés :

- ✓ Etablir les prévisions des ressources financières attendues et arrêter le volume des dépenses relatives à l'investissement de la commune et le rythme de son développement ;
 - ✓ Décider de la planification des projets sur la base des prévisions des ressources et des dépenses ;
 - ✓ Dresser la liste des recettes et des engagements des dépenses prévues pour assurer le financement des projets à réaliser.
- **Phase N°05** : Formulation du document du projet PAC et système de suivi et d'évaluation :
 - Objectifs escomptés :**
 - ✓ Disposer d'un document portant sur le projet relatif au PAC formulé et rédigé, en version définitive.
 - ✓ Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la réalisation effective du PAC et notamment des engagements financiers et physiques.
 - ✓ Permettre aux élus locaux de questionner les engagements lors des délibérations du Conseil communal (analyse des écarts entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé)
 - ✓ Disposer d'un système de suivi optimisé à travers l'outil SIC (Système d'information communal).

Livrables :

Les livrables prévus par rapport aux différentes phases, citées plus haut sont comme suit :

1. Méthodologie détaillée du PAC avec un calendrier de mise en œuvre ;
2. Rapport de la première partie de la mission (Participer dans la validation de la **Phase N°01** et la **Phase N°02**) ;
3. La charte de la démocratie participative et le Système d'information communal ;
4. Rapport sur la vision adoptée et les objectifs stratégiques arrêtés ;
5. Cadre logique du PAC comportant, les objectifs visés, les résultats attendus, les indicateurs de mesure et les risques éventuels (**Phase N°03**).
6. Rapport d'évaluation de ressources potentielles de financement (**Phase N°4**) ;
7. Programme d'action Communal 2021-2026 et le plan triennal 2021-2023 (**Phase N°05**) ;
8. Rapport final du PAC comprenant les suggestions de mise en œuvre et suivi du PAC y compris un plan de communication du PAC (**Phase N°06**).

Les livrables doivent être remis en arabe avec une synthèse en français.

Réception et approbation des livrables :

Les rapports des différentes phases seront validés par l'équipe technique communale et l'équipe du projet BMK-ISED dans un délai de dix jours (10 jours) après la soumission de chaque livrable.

Communes cibles :

La mission objet de cet appel ciblera des communes urbaines et rurales au niveau des 5 provinces de la région Béni Mellal, et cela comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Province	Communs rurales	Communes urbaines
Azillal	5	
Béni Mellal	3	
Khénifra	4	-

Khouribga	4	2
Sous-Total	16	4
Total	20 Communes	

Qualifications requises :

- Au minimum Bac+5 en Droit public, Sciences politiques ou dans un domaine pertinent ;
- Au minimum 10 ans d'expérience dans la conception et/ou la mise en œuvre des projets/programmes de gouvernance locale, de planification et de développement territoriale pour les collectivités territoriales ;
- Expérience acquise dans la mise en œuvre des programmes/projets axés sur les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap ;
- Expérience démontrée dans le développement des capacités des institutions locales ;
- Expérience acquise dans l'analyse financière, la communication et le suivi et évaluation des projets de développement.

Niveau d'Effort :

Le niveau d'effort pour la conduite de l'ensemble des tâches de la présente mission est estimé à Quatorze (14) hommes/jours par communes

Durée de la mission

La durée de cette mission est de 10 mois s'étalant du 01 Avril au 30 Décembre 2022.

Modalités de règlement

Le règlement se fera mensuellement contre la provision d'une feuille de temps (TimeSheet) approuvée par le responsable de l'activité et, s'il y a lieu, les livrables attendus pour le mois en cours.

Critères de sélection du/de la (des) consultant/e (s)

Le choix du consultant se fera sur la base des critères suivants :

Critères de sélection	Notation
Expériences avec les collectivités territoriales, en gouvernance locale et en renforcement des capacités des collectivités territoriales	30%
Expériences dans la planification stratégique participative la gestion des finances publiques et le suivi et évaluation sensibles au genre et à l'inclusion sociale	30%
La méthodologie proposée	40%
NB : Ne sont prises en considération que les offres ayant reçue une note technique supérieure ou égale à 70/100.	

Evaluation des offres

L'offre sera évaluée selon la règle suivante, l'offre technique contribue à 50% et l'offre financière à 50% à l'évaluation globale de l'offre.

Confidentialité

Le prestataire est tenu de respecter la stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/ diffusion de tous ou parties des rapports de mission n'est admise sans autorisation écrite préalable des gestionnaires du projet BMK-ISED). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption

immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de mission.

Exigences en matière de protection des données :

Au cas où le prestataire recevra des données personnelles, il respectera les règlements de protection des données personnelles et agira selon les préconditions y afférentes.

Modalités de soumission :

Le/la (s) consultant/e(s) intéressé/e(s) sont prié/e(s) de bien vouloir nous envoyer leur offre technique (note méthodologique expliquant notamment la démarche envisagée pour l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les différentes phases du PAC, attestations des prestations similaires, calendrier d'exécution et CV) et offre financière en TTC (devis) ci-joint à l'adresse mail : sbenlakhdher@fsvcmaghreb.org l'objet de l'e-mail doit être "**Application 2022/02 BMK-ISED**" et cela avant le 14 Mars 2022 à 23h55.